

Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception

www.ancic.asso.fr



L'ECHO DE L'ANCIC

Bulletin trimestriel d'information

N° 17 - Octobre 2015

EDITORIAL

ALERTE !!!

Les CDAG et CIDDIST disparaissent au profit des CeGIDD.

Les CPEF et CIVG sont en danger.

La tendance est à la mutualisation des moyens (locaux et professionnels) et la concentration des structures au détriment des centres de proximité. Les besoins réels des usagers et l'expertise des lieux existants et des professionnels ne sont pas pris en compte. Certaines professions comme celles des CCF, inscrites dans la loi sur les CPEF, ayant des compétences spécifiques vont disparaître avec ces structures.

La nouvelle loi de santé annonce la possibilité de pratiquer l'IVG instrumentale hors établissement de santé.

L'ANCIC a de longue date milité, travaillé et construit un projet en ce sens.

L'ANCIC, en lien avec REVHO, se place comme force de proposition en tant qu'expert auprès des institutions.

Vous trouverez dans le numéro un article relatant la visite de la commission de l'ANCIC sur l'IVG par aspiration hors établissement de santé chez nos amis belges réalisant des IVG dans des centres de planning.

Nous vous attendons nombreux pour partager avec nous au **congrès de l'ANCIC à Bordeaux les 6 et 7 novembre 2015.**

Bonne rentrée à tous.

Véronique Leralle quitte le comité de rédaction de l'Echo pour d'autres engagements. Nous la remercions chaleureusement pour sa contribution à l'écho depuis sa création.

EDITO

p. 1

Réorganisation du dispositif CDAG/CIDDIST

p. 2

Visite du Centre de Planning de Rochefort en Belgique

p.3 à 5

Les six derniers numéros de l'Echo

p. 6

Comité de rédaction :

Emmanuelle Lhomme (Secrétaire de rédaction)

Florence Baruch

Marie-Laure Bazile

Martine Chosson

Véronique Le Ralle

Claire de Truchis

Présidence de l'ANCIC :

Laurence Danjou

Sophie Eyraud

Martine Hatchuel

Mail: contact@ancic.asso.fr

Réorganisation du dispositif CDAG-CIDDIST

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2015 a défini de nouvelles règles pour les CDAG et CIDDIST.

CDAG : Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit

CIDDIST : Centre d'Information de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles

Actuellement les CDAG sont financés à l'hôpital par l'Assurance Maladie et les MIGAC ; hors hôpital par l'Assurance Maladie et les ONDAM.

Les CIDDIST sont financés par l'Etat et les Conseils Départementaux.

A partir du 1^{er} janvier 2016, la loi prévoit la création d'une structure unique le CeGIDD : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections sexuellement transmissibles. Cette structure sera financée uniquement par l'Assurance Maladie avec une dotation forfaitaire annuelle définie par les ARS.

Les missions des CeGIDD :

- Prévention, dépistage et diagnostic du VIH, des hépatites et des IST ; y compris les vaccinations
- Prise en charge médicale des IST (dont VIH et hépatites)
- Prévention des autres risques liés à la sexualité, dans une approche globale de santé sexuelle, notamment prescription de contraception

Sont repris des termes dédiés aux missions des CPEF : information et éducation à la santé sexuelle et à la vie affective, prévention des grossesses non désirées, prévention et détection des violences sexuelles...

A budget constant, les CeGIDD devront assurer :

- Des consultations médicales, paramédicales, de psychologues et d'assistants sociaux
- Des investigations biologiques
- Des traitements ambulatoires des IST, contraception d'urgence, vaccinations
- De l'interprétariat
- Des interventions de prévention ou de dépistage hors les murs
- Avec des impératifs d'accessibilité, de temps et d'horaires, de gratuité et d'anonymat.

Les demandes d'habilitation déposées par les structures auprès de l'ARS courant 2015, seront ou non acceptées, seuls les centres habilités seront financés au 1^{er} janvier 2016.

A titre dérogatoire, une habilitation provisoire de deux ans pourra être délivrée, si toutes les conditions requises ne peuvent être assurées. A la suite de ce délai, l'habilitation prendra fin si le centre n'exerce pas l'ensemble des activités précisées par la loi.

Le dépôt des projets des différents CDAG et CIDDIST doit se faire dans le courant du mois de septembre 2015. Nous assistons d'ores et déjà à une concurrence des différents centres pour obtenir l'habilitation. Certains centres prévoient de nouer des liens de partenariat pour les nouvelles activités demandées relatives à la « santé sexuelle » qu'ils ne pourraient assurer « à moyens constants ».

Cette réorganisation permettrait de diversifier l'offre de soins anonymes et gratuits, d'élargir les horaires d'ouverture et permettre des partenariats entre différentes structures.

Nous sommes inquiets :

- D'une diminution des moyens -plus de missions à moyens constants, moins de centres agréés-
- D'une réduction de l'offre de proximité –disparition des structures les plus petites au profit de gros centres-
- D'une mutualisation avec d'autres types de structure pour diminuer les coûts (CPEF, PMI, CIVG...) avec le risque de déstabilisation de ces structures

MIGAC : Mission d'Intérêt Général et à la Contractualisation

ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie

Réf. LFSS 2015 art 47

Décret 2015- 796

Visite du centre de Planning Familial de Rochefort en Belgique par la commission ANCIC « IVG hors hospitalisation »*

Nous avons été accueillis, le 12 juin 2015, par l'ensemble de l'équipe de ROCHEFORT et guidés toute la journée par Pierre Moonens et Dominique Roynet, amis de l'ANCIC.

OBJECTIF : L'objectif de notre visite était d'étudier la pratique des IVG en Belgique dans des centres extra hospitaliers, dans le contexte français de la prochaine légalisation de la pratique des IVG dans les centres de santé hors établissement de santé.

Contexte de la Belgique :

Aucun hôpital belge n'a de CIVG, l'activité IVG est noyée dans l'activité gynéco, et les IVG y ont toujours lieu sous AG.

80% des femmes font leur IVG en centre « extrahospitalier » tel que le planning de Rochefort.

Pas d'autorisation en Belgique de faire IVG médicamenteuse à domicile.

2 tutelles :

- La Région wallonne : CPEF, prévention.
- L'INAMI (Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité) : Paiement de tous les actes médicaux : IVG et contraception, et pendant 28 jours après l'IVG.

Tarif IVG : 460€, forfait qui comporte toutes les consultations pré et post, l'IVG, et les complications si besoin jusqu'à 28 jours après l'IVG, identique pour médicamenteuse et aspiration.

Délai de réflexion : 6 jours

Délai légal : 14 SA

Secret respecté pour les mineures.

Gratuité de la contraception : moins de 21 ans, prescription par le médecin, gratuite en pharmacie.

Le centre de planning familial de Rochefort

Structure associative Gacehpa (Groupe d'Action des Centres Extra Hospitaliers Pratiquant des Avortements).

Locaux

Ils sont locataires d'une maison d'environ 250m².

Activité du centre : 4 jours de consultations par semaine, centre ouvert 5j/7 (40h / semaine)

- Planification : accueil et animation de groupes scolaires, contraception, sexologie, violences, IST, consultations sociales, juridiques, psychologiques.
- Suivi gynécologique, IVG, suivi de grossesse.

Activité IVG :

Environ 500 IVG / an dont 20% d'IVG médicamenteuses.

Aspiration fréquente si pas d'expulsion ou si douleurs intenses le jour du misoprostol.

L'équipe :

- *Accueillantes* : obligatoirement de formation assistante sociale, psychologue, ou infirmière sociale + formation de 5 jours Gacehpa sur l'accompagnement de l'IVG.

Fonctions : accueil téléphonique, entretien d'accueil, suivi des IVG médicamenteuse, aide médecin pour aspiration, stérilisation.

- *Secrétaire* à mi-temps: fonction administrative.
- *Psychologue et assistante sociale (AS)* font également des entretiens « métiers » hors contexte IVG ou planification. Une AS est coordinatrice.
 - *Une juriste*
 - *Une femme de ménage*
 - *Médecins* : Toujours deux médecins ensemble, même pendant les vacances.

Le forfait IVG et l'activité contraception servent à payer tous les personnels.

Les médecins sont tous des indépendants, à statut libéral travaillant aussi en privé. Sur le centre, rémunération fixe, à l'heure, et non à l'activité.

Organisation :

Jours fixes pour chacun, le but est que les mêmes accueillantes et médecins travaillent toujours ensemble. Et les patientes voient les mêmes équipes avant et pour l'IVG.

Toujours deux praticiens (un senior et un junior) en même temps pour la sécurité, et mêmes protocoles pour tout le monde.

Protocoles :

Préparation 200 mg mifépristone pour les deux méthodes, donnés lors de la consultation pré-IVG, à prendre 36 à 48 h avant l'IVG par aspiration, sauf situation particulière où l'administration au centre est jugée préférable par l'équipe ; dans ce cas : misoprostol 2 comprimés en intra-vaginal ou sublingual 2 à 3h avant. Adaptabilité de l'équipe le jour de l'IVG. Un document doit être signé par la patiente pour l'informer que cette prémédication peut être préjudiciable si poursuite de la grossesse.

Recherche de chlamydiae et de gonocoque systématique pour toutes les IVG (col ou urines). Pas d'antibiothérapie systématique.

Carte de groupe sanguin : pas de norme imposée du type deux déterminations, même labo... ; faite sur place si besoin : un labo passe une fois par jour, les médecins prélèvent. (Kits à disposition si besoin rapide).

Les examens sont faits en général au moment de la première visite et donc récupérés au moment de l'IVG.

Pas de papier d'identité demandé, car les femmes doivent aller à l'assurance maladie pour récupérer une attestation.

Contre-indication à l'IVG en centre : rare, au cas par cas, selon les antécédents.

Pas de brancard ni de dégagement prévu pour le passage d'un brancard : ils considèrent que les urgentistes appelés doivent assurer, comme pour une femme ou un homme qui fait un accident à domicile. (Exemple : si une femme enceinte fait une embolie pulmonaire à domicile, il n'y a pas de chariot ni de dégagement prévus.)

Déroulement de l'IVG :

Lavage des mains : pas de lavage chirurgical, pas de gant stérile, pas de masque, pas de charlotte, pas de sur-chaussures, habits de ville.

La patiente est également en tenue de ville, et a un « paréo » en tissu jetable sur le ventre (pudeur).

Toujours un(e) accompagnant(e) du centre auprès de la patiente pendant l'IVG.

L'intervention a lieu dans les mêmes cabinets que ceux de la consultation : bureaux médicaux sans hygiène spécifique, un lavabo, un bureau médecin, une table d'examen gynéco avec un paravent, une « pompe » (aspirateur), un appareil d'écho, un petit chariot pour poser les instruments.

Pas de chariot de réa (une boîte d'urgence dans la cuisine qui ne sert « jamais »).

Une bonbonne d'oxygène « qui ne sert jamais ».

Utilisation de matériel à usage unique (canules d'aspiration) et à stériliser (spéculums, pinces, dilateurs, « poignée » d'aspiration).

Désinfection à la Bétadine®. Ouverture des sachets par la personne faisant l'IVG.

Stérilisation : abandon du Poupinel pour un autoclave, utilisation d'eau distillée.

Ce sont les accueillantes et le médecin qui lavent le matériel et le mettent à stériliser sous sachet.

Circuit des déchets : deux circuits

- Produits biologiques : circuit spécial, les produits d'aspiration sont congelés et récupérés par un organisme qui passe au planning les chercher.

- Compresses et matériel à usage unique : container jaune, avec un labo proche.

Convention avec un hôpital de proximité. : Pour le centre de planning de Rochefort, tous les hôpitaux de proximité sont catholiques, et ont refusé de signer une convention, celle-ci a été signée avec un hôpital plus éloigné. Mais quelquefois les femmes vont tout de même aux urgences de l'hôpital de proximité !

Notre impression : extraordinaire !

Accueil très chaleureux et très préparé pour notre équipe ANCIC.

Travail à visage humain où les patientes sont au centre de l'activité et le personnel au service des patientes.

Ceci étant rendu possible par le fait que c'est une petite équipe, très motivée et volontaire avec un travail important de réflexion sur la technique de l'acte et sur l'importance de la qualité de l'accompagnement.

Rédigé par Martine HATCHUEL

***Membres de la Commission ANCIC « IVG hors hospitalisation » ayant participé à la visite (M.L. Bazile, C. Birman, M. Chosson, M. Hatchuel, C. Leballonnier, S. Osterreicher, L. Wittke)**

Les six derniers numéros de l'Echo de l'ANCIC

Nous vous rappelons que L'Echo, bulletin trimestriel, créé en janvier 2011, reflète la pluridisciplinarité de notre association.

Il se veut aussi être un relais d'informations et un lieu d'échanges inter-régional.

Dans le **N°10** se trouve un récapitulatif des premiers numéros.

Nous avons franchi la barre des quinze numéros. Le comité de rédaction, tenace et enthousiaste, vous propose un **récapitulatif** des six derniers numéros.

Dans L'Echo, vous cherchez une thématique. Vous trouverez ...

En **Juillet 2013** dans le **N°11**, le dossier a pour sujet *le parcours de santé des femmes en demande d'IVG* présenté au colloque de Sciences-Po-Paris. Une information est donnée également sur l'avancée du *projet de reconstruction de la maternité des Lilas*.

Le N°12 d'Octobre 2013 a pour thème central *la prise en charge de l'IVG à 100%*, ainsi qu'une présentation du *congrès ANCIC de Toulouse*.

C'est dans **le N°13 de Mars 2014** que vous pourrez retrouver *le parcours des femmes en demande d'IVG*, une étude sur les *sites internet d'information* et un *hommage à Lucien Neuwirth*.

Pour **l'été 2014**, le comité de rédaction a consacré **le N°14** à la présentation de la nouvelle version du *site internet de l'ANCIC*, à un résumé *d'une étude présentée au centre Hubertine Auclert sur les violences conjugales* en Ile de France et à un résumé de *la table ronde "Contraception, IVG et bien-être à l'adolescence" au congrès de l'IAAH*.

En **Novembre 2014**, nous avons voulu un **numéro spécial consacré à Annie Bureau**, décédée en septembre 2014. Elle fut une des premières présidentes de l'ANCIC, militante féministe de la première heure, combattant avec vigueur et détermination les anti-IVG. Annie avait une devise : *"Laisser les femmes avorter en paix"*.

En **Février 2015, le N°15** présente *l'histoire de l'avortement entre le 30^{ème} et le 40^{ème} anniversaire de la loi Veil*. Vous y trouverez également un résumé de la pièce *"Et pendant ce temps-là, Simone veille"* qui se rejoue à Paris jusqu'en janvier 2016 au théâtre de la Contrescarpe - réservation 0142018188 -

En **mai 2015**, est paru **le N°16** où vous trouverez la présentation de *ce qui reste à faire pour améliorer la contraception et l'IVG*. La reconnaissance du métier de conseiller conjugal et familial, professionnel obligatoire en CPEF est toujours d'actualité. L'évolution des contrats de praticiens hospitaliers contractuels est toujours en débat ainsi que la réalisation des IVG par les sages-femmes.

Vous pouvez par ailleurs retrouver l'ensemble des numéros de l'Echo sur [le site internet de l'ANCIC](#)

**Saisissez-vous de votre Echo en prenant la plume !!
Ecrivez-nous, écrivez-vous !! Transmettez !!!**

F.Baruch